Informations de base

2008/2507(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'arrestation du dissident chinois Hu Jia **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Chine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/01/2008	Décision du Parlement	T6-0021/2008	Résumé
17/01/2008	Résultat du vote au parlement		
17/01/2008	Débat en plénière		Résumé
17/01/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2507(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0021/2008	15/01/2008	
Proposition de résolution		B6-0031/2008	15/01/2008	
Proposition de résolution		B6-0034/2008	15/01/2008	
Proposition de résolution		B6-0038/2008	15/01/2008	
Proposition de résolution		B6-0040/2008	15/01/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0021/2008	17/01/2008	Résumé

Résolution sur l'arrestation du dissident chinois Hu Jia

2008/2507(RSP) - 17/01/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le 17 janvier 2008 sur l'arrestation de M. Hu Jia pour incitation à la subversion, le Parlement européen a adopté une résolution commune demandant la libération immédiate du dissident chinois. Pour rappel, Hu Jia et son épouse, Zeng Jinyan, ont mis en lumière les violations des droits de l'homme en Chine au cours des dernières années et ont été, à de multiples reprises, assignés à résidence du fait de leurs activités de défense desdits droits.

Sachant que Hu Jia et Zeng Jinyan ont reçu le prix spécial "Chine" de Reporters sans frontières et ont été nommés pour le prix Sakharov, leur arrestation semble correspondre à une nouvelle mesure des autorités chinoises pour réduire au silence les critiques avant les Jeux olympiques de 2008.

Les députés ont donc fermement condamné cette arrestation et réclamé la libération de Hu Jia en rappelant que le 31 décembre dernier, le Président du Parlement avait déjà publié une déclaration dans laquelle il admonestait les autorités chinoises pour l'arrestation de Hu Jia et dans laquelle il les enjoignait à saisir l'occasion des prochains Jeux olympiques pour démontrer qu'un pays qui accueille la manifestation sportive la plus importante du monde se devait de respecter les droits de l'homme et la liberté d'expression.

Le Parlement demande à la Chine de ne pas prendre prétexte des Jeux olympiques de 2008 pour arrêter et incarcérer illégalement des dissidents, des journalistes et des militants des droits de l'homme et réaffirme, dans la foulée, que les préoccupations liées aux droits de l'homme méritent une attention beaucoup plus grande dans le cadre des préparatifs des Jeux olympiques. Il souligne en particulier la nécessité de mieux respecter la Charte Olympique dont notamment le respect "des principes éthiques fondamentaux universels".

Les députés exhortent la Chine à réformer son droit pénal pour faciliter la liberté d'expression des journalistes, écrivains, free-lances, reporters, etc., qui relatent au monde entier un événement aussi important que les Jeux olympiques et à envoyer ainsi au monde un signal positif.

Il demande aux autorités chinoises de permettre à Hu Jia et à tous les autres dissidents incarcérés de recevoir, si besoin est, une assistance médicale, et à fermer les centres de détention appelés "prisons noires" pour les "fauteurs de troubles" avant les Jeux olympiques de 2008.

Enfin, le Parlement invite le Conseil à intervenir également auprès des autorités chinoises au sujet de la disparition, le 22 septembre 2007, de Gao Zhisheng, avocat et ami de Hu Jia, qui a attiré l'attention sur le drame de plusieurs milliers de défenseurs des droits de l'homme actuellement incarcérés en Chine.